

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700

18 mars 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l. | 33560 | LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l. | 33578 |
| Audio Visual Productions S.A., en abrégé A.V.P. | 33582 | LSF Tempus Holdings S.à r.l. | 33570 |
| Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l. | 33558 | LSREF3 Lux Investments III S.à r.l. | 33585 |
| CAMCA Vie S.A. | 33554 | Lupa S.A. | 33600 |
| CEREP III Investment E S.à r.l. | 33554 | Mathesis Invest | 33596 |
| CEREP III Spain S.à r.l. | 33554 | Noblesse Management S.à r.l. | 33555 |
| CEREP Investment Birmingham S.à r.l. .. | 33555 | Rudolph Cargo Sàrl | 33554 |
| Costavert S.à r.l. | 33568 | Saipem Luxembourg S.A. | 33587 |
| Fis France-Immo-Soparfi S.A. | 33568 | Severland S.à r.l. | 33591 |
| Fuddermann S.à r.l. | 33566 | Thermo Fisher Scientific Life Investments III S.à r.l. | 33563 |
| Green Flash S.A. | 33572 | Tyler Investment Management S.à r.l. ... | 33580 |
| Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l. | 33574 | Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI- CAR | 33555 |
| LaSalle German Income and Growth 2 Lu- xembourg S.à r.l. | 33583 | Xtreme Drilling and Coil Services Luxem- bourg S.A. | 33589 |
| LSF5 European Investments I S.à r.l. | 33576 | Xtreme (Luxembourg) | 33589 |

CEREP III Investment E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.032.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

CEREP III Investment E S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016337/14.

(140019353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Rudolph Cargo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.708.

Niederschrift des Gesellschafterbeschlusses vom 30/10/2013

Die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft RUDOLPH LOGISTIK GRUPPE GmbH & Co KG mit Gesellschaftsitz: 10, Harzweg D-34225 Baunatal, vertreten durch die Komplementärin Rudolph Management GmbH, diese vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herr Dr. Torsten Rudolph, hat folgender Beschluss gefasst:

1. Der Geschäftsführer Herr Jürgen Rudolph wurde mit Wirkung zum 31/12/2013 abberufen.

Die Gesellschaft RUDOLPH LOGISTIK GRUPPE GmbH & Co KG

Référence de publication: 2014016789/13.

(140019190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

CEREP III Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.280.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

CEREP III Spain S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016342/14.

(140019251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 323, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

L'adresse de François Macé, administrateur, a changé et est désormais au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France
L'adresse de Benoît Lucas, administrateur, a changé et est désormais au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France
L'adresse de Jean-Pierre Vauzanges, administrateur, a changé et est désormais au 30, rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016278/13.

(140019232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 136.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue au siège de la société, en date du 13 juin 2013

1. Renouvele du mandat du réviseur d'entreprises MAZARS Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 159.962), 10a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016084/13.

(140018509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.267.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016246/14.

(140019611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Noblesse Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.617.

In the year two thousand and fourteen, the eighth day of January.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, residing at Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgium, and born at Haarlem, the Netherlands, on 12 January 1954; holder of 191 shares

2. Mr Nicolas Marcel VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, with professional address at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and born at Stafford, England, on 6 June 1956; holder of 68 shares and

3. Mr Joannes Petronella Cornells Maria COLEN, residing at Uno Weg 5, NL-5708 GS Helmond, the Netherlands, and born at Stiphout, the Netherlands, on 29 December 1959, holder of 191 shares

acting in their capacity as shareholders (the Shareholders) of the Company NOBLESSE MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 617, having a share capital of EUR 45,000 (forty-five thousand Euro) (the Company), incorporated on 26 January 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 422 of 17 February 2012.

hereby represented by Thibaud HERBERIGS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the entirety of the share capital of forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) represented by four hundred fifty (450) shares with a par value of one hundred (EUR 100.-) each of the Company is duly represented at the Meeting.

II. That the Shareholders are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the Meeting, known to the Shareholders and worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Approval of the dissolution and voluntary liquidation of the Company.
3. Appointment of Mr Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, residing at Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgium, and born at Haarlem, the Netherlands, on 12 January 1954, as liquidator of the Company (the Liquidator) and determination of the powers of the Liquidator.
4. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandates.
5. Instruction to the liquidator to perform its duties to the best of its abilities and with regards to the circumstances, to realise all the assets of the Company and to proceed to the payment of any outstanding liability of the Company.
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, born on 12 January 1954 at Haarlem, the Netherlands, residing at Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgium, as Liquidator (liquidateur).

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The Meeting further resolves to authorize and empower the Liquidator, acting under its sole signature in the name and on behalf of the Company in liquidation:

1. to pass all deeds and carry out all transactions, including those transactions referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders;
2. to delegate its powers for specific and defined tasks and/or transactions to one or several persons and/or entities;
3. to execute, deliver and perform under any agreement and/or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and
4. to make, in its sole discretion, any advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the Companies Act.

Fourth resolution

The Meeting further resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the managers of the Company, acting individually, for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against any manager of the Company (in office on the date hereof or otherwise) and (iii) to grant full discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, their mandates from the date of their appointment until the date of the termination of their mandates.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator, at the best of its abilities and with regards to the circumstances, to realise all the assets of the Company and to pay promptly any outstanding debt of the Company so that the liquidation of the Company is effected efficiently and closed as soon as possible.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. M. Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, résidant au Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique, et né à Haarlem, les Pays-bas, le 12 janvier 1954; détenteur de 191 parts;

2. M. Nicolas Marcel VANKER BOUVIER DE LAMOTTE, avec adresse professionnelle au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et né à Stafford, Angleterre, le 6 juin 1956; détenteur de 68 parts; et

3. M. Joannes Petronella Cornells Maria COLEN, résidant au Uno Weg 5, NL-5708 GS Helmond, les Pays-Bas, et né à Stiphout, les Pays-Bas, le 29 décembre 1959, détenteur de 191 parts;

agissant en qualité d'associés (les Associés) de la Société NOBLESSE MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135 489 (la Société), constituée en date du 26 janvier 2012, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 17 février 2012;

représentés par Thibaud HERBERIGS, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données par acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné seront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités ci-dessus mentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,) représenté par quatre cent cinquante (450) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par eux et rédigé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Approbation de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société.

3. Nomination de M Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, résidant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique et né à Haarlem, les Pays-Bas, le 12 janvier 1954, en qualité de liquidateur (le Liquidateur) et détermination des pouvoirs du Liquidateur.

4. Décharge des gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

5. Demande au Liquidateur d'exercer sa mission au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de procéder au paiement de toutes les dettes impayées de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté lors de la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation. Les Associés représentés considèrent avoir été dûment convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été fourni préalablement à la tenue de cette l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Daniel Johannes Wilhelmus MARTIN, résidant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique et né à Haarlem, les Pays-Bas, le 12 janvier 1954, en qualité de Liquidateur.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales).

L'Assemblée décide par ailleurs d'autoriser et de donner pouvoir au Liquidateur, agissant sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société en liquidation:

1. d'adopter tout acte et effectuer toute transaction, y compris les transactions auxquelles il est fait référence dans l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés;

2. de déléguer ses pouvoirs pour des missions et/ou des transactions spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes et/ou entités;

3. de signer, délivrer et exécuter tout contrat et/ou document requis pour la liquidation de la Société et pour la réalisation de ses actifs; et

4. de faire, à sa seule discrétion, toute avance de paiement sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par ailleurs, (i) de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions prises par les gérants de la Société, agissant individuellement ou conjointement, pour la période commençant à la date de constitution de la Société et terminant à la date de la présente Assemblée, (ii) de renoncer à toute action dont la Société pourrait se prévaloir à l'encontre des gérants de la Société et, (iii) de donner quitus aux membres du conseil de gérance de la Société au cours et dans l'exercice de leur mandat, depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de la cessation de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur d'exécuter sa mission, au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de payer immédiatement toutes les dettes échues de la Société de sorte que la liquidation de la Société soit effectuée efficacement et clôturée dès que possible.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Herberigs, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2014. Relation: RED/2014/130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014012535/159.

(140013914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.726.

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

"Babcock & Brown European Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered at the Commerce and Companies Register of Luxembourg, under number B 109.507,

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 26th 2013, said proxy is attached to the deed.

The appearing person, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 13th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1289 on June 27th 2007,

registered at the Commerce and Companies Register of Luxembourg, under number B 127.726 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to pass the following:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred sixty two thousand five hundred Euro (EUR 462,500.-) represented by nine thousand two hundred and fifty (9,250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to an amount of four hundred and sixty seven thousand five hundred Euro (EUR 467,500.-) by the creation and issuing of one hundred (100) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, and fully paid-up by a contribution in kind consisting in conversion of claim of a total amount of six million six hundred seventy eight thousand nine hundred twelve Euro and forty four Cents (EUR 6,678,912.44) which the Sole Shareholder has against the Company, making:

- five thousand (EUR 5,000.-) for the share capital, and
- six million six hundred seventy three thousand nine hundred twelve Euro and forty four Cents (EUR 6,673,912.44) for the share premium account of the Company (the «Contribution»).

Second resolution:

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The capital of the Company is fixed at four hundred and sixty seven thousand five hundred Euro (EUR 467,500.-) divided into nine thousand three hundred and fifty (9,350) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand forty nine euro (EUR 1,049.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Babcock & Brown European Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 109.507,

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 13 avril 2007 par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1289 du 27 juin 2007 (la «Société»),

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numero B 127. 726 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante deux mille cinq cents euros (462.500,- EUR) représenté par neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune à un montant de quatre cent soixante sept mille cinq cents euros (467.500,- EUR) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et de libérer intégralement moyennant apport en nature constituée d'une conversion de dette d'un montant total de six million six cent soixante dix huit mille neuf cent douze euros et quarante quatre centimes (6.678.912,44 EUR) que l'Associée a contre la Société, dont:

- cinq mille euros (5.000 EUR) sont affectés au compte capital social, et
- six million six cent soixante treize mille neuf cent douze euros et quarante quatre centimes (6.673.912,44 EUR) sont affectés au compte prime d'émission de la Société (l' «Apport»).

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. (1^{er} paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent soixante sept mille cinq cents euros (467.500,- EUR) divisé en neuf mille trois cent cinquante (9.350) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros

(50,-EUR) chacune, (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme aux Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille quarante-neuf euros (1.049,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/12/2013. Relation: LAC/2013/55355. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23/01/2014.

Référence de publication: 2014012825/101.

(140014658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 190721 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Boston on 20 December 2013;

KAI INVESTORS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1550435, here represented by Mrs Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy in British Virgin Islands on 20 December 2013;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.792, incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 September 2007, number 2096 (the "Mémorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 April 2012, number 1081, page 51863.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of four million five hundred and eighty-three thousand four hundred and sixty-nine euros (EUR 4,583,469.00) (the "Capital Reduction"), so as to bring it from its present amount of forty-two million nine hundred and seventeen thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 42,917,333.00) down to thirty-eight million three hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-four euros (EUR 38,333,864.00), by the cancellation of (i) two million three hundred and thirty-seven thousand five hundred and seventy-one (2,337,571) Class A5 Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.00) and owned by ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED and (ii) two million two hundred and forty-five thousand eight hundred and ninety-eight (2,245,898) Class B5 Shares, each having a par value of one euro (EUR 1.00) and owned by KAI INVESTORS LIMITED. The amount

of the Capital Reduction shall be entirely returned to the relevant shareholder as determined by the board of managers of the Company.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital decrease, which shall henceforth be read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at thirty-eight million three hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-four euros (EUR 38,333,864.00), divided into twenty-one million eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred and thirty-nine (21,887,839) Class A Shares and twenty-one million twenty-nine thousand four hundred and ninety-four (21,029,494) Class B Shares subdivided into:

- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A3 shares (the "Class A3 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A4 shares (the "Class A4 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B1 shares (the "Class B1 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B2 shares (the "Class B2 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B3 shares (the "Class B3 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B4 shares (the "Class B4 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-), and

The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and the Class A4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class A Shares".

The Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares and the Class B4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class B Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

«ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED» une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 190721, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, Iles Caïmans, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle au Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 20 décembre 2013;

«KAI INVESTORS LIMITED», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social 197 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1550435,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Iles Vierges Britanniques en date du 20 décembre 2013.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.792, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 juillet 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 26 septembre 2007 (numéro 2096, page 100562) (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2011, au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 avril 2012, numéro 1081, page 51863.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital sociale de la Société par un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 4.583.469,00) (la «Réduction de Capital»), de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux millions neuf cent dix-sept mille trois cent trente-trois euros (EUR 42.917.333,00) à trente-huit millions trois cent trente-trois mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 38.333.864,00) par l'annulation de (i) deux millions trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-et-onze (2.337.571) Parts Sociales de Catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues par ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED, prénommée et (ii) deux millions deux cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.245.898) Parts Sociales de Catégorie B5 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues par KAI INVESTORS LIMITED, prénommée. Le montant de la Réduction de Capital est intégralement retourné aux associés, comme déterminé par le conseil de gérance de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **6.1.** Le capital social est fixé à la somme de trente-huit millions trois cent trente-trois mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 38.333.864,00), représenté par vingt et un millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent trente-neuf (21.887.839) Parts Sociales de Catégorie A et vingt et un millions vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (21.029.494) Parts Sociales de Catégorie B, elles-mêmes subdivisées en:

- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.695.899) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.695.899) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.695.899) parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B3»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.695.899) parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie A4 sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales de Catégorie A».

Les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3 et les Parts Sociales de Catégorie B4 sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales de Catégorie B».

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17556. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014012085/159.

(140013817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Thermo Fisher Scientific Life Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.941.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of December;

Before Us, Me Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) undersigned;

THERE APPEARED:

Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register's under the number B 182655, here represented by Maître Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to state the following:

The appearing party is the sole member (the «Sole Member») of Thermo Fisher Scientific Life Investments III S.à r.l., (the «Company») a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182.656, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting was the following:

1- Amendment of the Company's subscribed corporate capital in order to adopt the Swedish Krona (SEK) as currency of the subscribed capital of the Company instead of United States Dollar of America (USD) with effect as of the date of the incorporation of the Company using the average of Bid rates as reported by the OANDA rates as December 20, 2013 of being one United States Dollar of America (USD 1.-) against six Swedish Krona point fifty six three one five (SEK 6.56315);

2- Conversion of the Company's subscribed corporate capital from its current amount of twenty thousand States Dollar of America (USD 20,000.-) represented by twelve twenty thousand (20,000) corporate units with a par value of one States Dollar of America (USD 1.-) each, into its equivalent amount in Swedish Krona (SEK), being one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263), represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, so that the Company's subscribed corporate capital will amount to one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263), represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each;

3- Subsequent amendment to article 5 of the Articles which shall henceforth be worded as follows:

«The subscribed corporate capital is set at one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263) represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.»

4- Mandate granted to any one manager of the Company to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting;

5- Miscellaneous.

The Sole Member, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company asked the notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Member resolved to adopt the Swedish Krona (SEK) as currency of the subscribed capital of the Company instead of United States Dollars of America (USD) with effect as of the date of the incorporation of the Company using the exchange rate fixed by the OANDA Rate as of December 20, 2013, being one United States Dollars of America (USD 1.-) against six Swedish Krona point fifty six three one five (SEK 6.56315).

Second resolution

The Sole Member resolved to convert the Company's subscribed corporate capital from its current amount of twenty thousand States Dollar of America (USD 20,000.-) represented by twelve twenty thousand (20,000) corporate units with a par value of one States Dollar of America (USD 1.-) each, into its equivalent amount in Swedish Krona (SEK), being one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263), represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, so that the Company's subscribed corporate capital will amount to one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263), represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each. Proof of the exchange rate USD/SEK applicable on December 20, 2013 has been given to the notary through financial official publication that will stay annexed to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles is restated and shall henceforth be worded as follows:

«The subscribed corporate capital is set at one hundred thirty one thousand two hundred sixty three Swedish Krona (SEK 131,263) represented by one hundred thirty one thousand two hundred sixty three (131,263) corporate units with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.»

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant mandate to any one manager of the Company to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre;

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné;

A COMPARU:

Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.655 ici dûment représentée par Me. Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Thermo Fisher Scientific Life Investments III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1910 Luxembourg, non immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La Société a été constituée par acte notarié du notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2013, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'agenda de l'assemblée était le suivant:

1) Modification du capital social souscrit de la Société en vue d'adopter les Couronnes Suédoises (SEK) comme monnaie du capital social souscrit de la Société en remplacement de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) avec effet à la date de la constitution, en utilisant le taux de change fixé par OANDA en date du 20 décembre 2013, étant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) contre six virgule cinq quatre trois un cinq Couronnes Suédoises (SEK 6,56315);

2) Conversion du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, dans un montant équivalent en Couronnes Suédoises, étant de cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune, de façon à ce que le capital social souscrit de la Société s'élèvera à cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune.

3) Modification corrélative de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune.»;

4) Mandat donné à tout gérant de la Société afin d'effectuer toute action juridique en relation avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des associés;

5) Divers.

L'Associé Unique, représenté de la manière décrite ci-dessus et dans sa capacité d'Associé Unique de la Société demande au notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'adopter la Couronne Suédoise (SEK) comme monnaie du capital social souscrit de la Société en remplacement du dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) avec effet à la date de constitution de la Société, en utilisant le taux de change fixé par la OANDA en date du 20 décembre 2013, étant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) contre six virgule cinq quatre trois un cinq Couronnes Suédoises (SEK 6,56315).

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, dans un montant équivalent en Couronnes Suédoises, étant de cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune, de façon à ce que le capital social souscrit de la Société s'élèvera à cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune.

La preuve du taux de change USD/SEK applicable au 20 décembre 2013 a été produite au notaire à travers la publication officielle du taux qui sera annexée au présent acte.

Troisième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Article 5 des Statuts est modifié et devra être libellé comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cent trente et un mille deux cent soixante-trois Couronnes Suédoises (SEK 131.263), représenté par cent trente et un mille deux cent soixante-trois (131.263) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1.-) chacune.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner mandat à tout gérant de la Société afin d'effectuer toute action en relation avec l'ordre du jour de la réunion, et en particulier, de mettre à jour le registre des parts sociales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Isabelle CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2014. Relation GRE/2014/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011946/157.

(140013346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Fuddermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Hersberg, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.766.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le neuvième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - Monsieur Max KOSTER, salarié, né à Luxembourg le 28 Novembre 1989, demeurant à L-3348 Leudelange, rue des Champs, 14, et

2. - Madame Josée KOHN, Employée de l'Etat, née le 10 août 1961 à Luxembourg, demeurant à L-6225 Hersberg, 37, rue Principale.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fuddermann S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bech.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand Duché, par la décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de produits alimentaires ainsi que l'achat et la vente de produits en tout genre pour animaux et leur propriétaire.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement, le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 9. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1. - Monsieur Max KOSTER, prénommé, cinquante | 50 parts |
| 2. - Madame Josée KOHN, prénommée, cinquante | 50 parts |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Max KOSTER, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-6225 Hersberg, 37, rue Principale.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max Köster, Josée Kohn, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 janvier 2014. LAC / 2014 / 1702. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013775/99.

(140016322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Fis France-Immo-Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.974.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FIS FRANCE-IMMO-SOPARFI S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014017753/16.

(140019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Costavert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.745.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Monsieur GONCALVES DA COSTA Cristiano Jorge, né le 24 mai 1973 à Estoril (P), demeurant à L-9757 Kalborn, 10, rue am Eck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «COSTAVERT S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Hosingen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale pré mentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription des parts

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur GONCALVES DA COSTA Cristiano Jorge, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société est établi à 38, rue Principale L-9806 Hosingen.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur FERREIRA DA COSTA David Miguel, né le 14 septembre 1982 à Porto (Portugal) demeurant à L-9707 Clervaux, 1, Rue de la Gare.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur GONCALVES DA COSTA Cristiano Jorge, prénommé.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cristiano Jorge GONCALVES DA COSTA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 janvier 2014. Relation: DIE/2014/711. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013672/94.

(140015793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 147.605.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tempus Investments S.à r.l., a private limited liability company (società à responsabilità limitata), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149243,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSF Tempus Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (società à responsabilità limitata), with a share capital of EUR 45,000.- (forty-five thousand euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 147605, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 July 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1732 dated 8 September 2009, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated 19 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 476 dated 5 March 2010 (as amended, the "Articles of Association");

- That the share capital of the Company amounts to EUR 45,000.- (forty-five thousand euro), represented by 360 (three hundred sixty) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tempus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149243,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSF Tempus Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147605, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1732 du 8 septembre 2009, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 476 du 5 mars 2010 (tels que modifiés, les «Statuts»);

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 45.000,-(quarante-cinq mille euros), représenté par 360 (trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1199. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013988/107.

(140015913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Green Flash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.431.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Green Flash S.A.", a "société anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 154.431, incorporated by deed of the undersigned notary on July 10, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 1796, page 86162 on September 2, 2010.

The meeting is chaired by Flora Gibert, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Sara Lecomte, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. - That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. - As it appears from the attendance list, the 390,000 (three hundred ninety thousand) ordinary shares A, 576 (five hundred seventy six) ordinary shares B and 68,205 (sixty eight thousand two hundred five) ordinary shares C, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III. - That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Discharge to the board of directors.

3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution:

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of directors concerning their mandates until today.

Third resolution:

The meeting appoints as liquidator: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 142.389.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Green Flash S.A.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154.431, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1796, page 86162 du 2 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, avec professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter

I. - Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 390.000 (trois cent quatre-vingt dix mille) parts sociales ordinaires A, 576 (cinq cent soixante seize) parts sociales ordinaires B et 68.205 (soixante huit mille deux cents cinq) parts sociales ordinaires C, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont l'actionnaires a été préalablement informé.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142.389.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de

toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F.GIBERT, S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58085. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014013804/107.

(140016239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hudson Advisors Europe Limited, a limited liability company, existing under the laws of Ireland, having its registered office at 25-28, Adelaide Road, 1st floor, Dublin 2, Ireland, registered with the Dublin companies registration office under number 500216,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 138698, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 9 May 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1459 dated 12 June 2008, which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, dated 30 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1901 dated 2 August 2008 (as amended, the "Articles of Association").

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Hudson Advisors Europe Limited, une limited liability company constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 25-28, Adelaide Road, 1^{er} étage, Dublin 2, Irlande, inscrite auprès du Dublin companies registration office sous le numéro 500216,

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138698, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1459 du 12 juin 2008, lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1901 du 2 août 2008 (tel que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1253. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013833/107.

(140015382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 116.288.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Fund V (U.S.), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3821496,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSF5 European Investments I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 116288, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated 5 May, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1341 dated 12 July 2006, which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated 19 October 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 128 dated 17 January 2008 (as amended, the "Articles of Association");

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Fund V (U.S.), L.P., une limited partnership établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3821496,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSF5 European Investments I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116288, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 5 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1341 du 12 juillet 2006, lesquels statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 19 octobre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 128 du 17 janvier 2008 (tels que modifiés, les «Statuts»);

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1205. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013992/106.

(140016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.936.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF6 Oktoberfest Holdings Limited (f/k/a LSF Irish Holdings XXI Limited), a limited company, with registered office at 1st Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2 Ireland,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 142936, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 November 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2862 dated 28 November 2008, which articles of incorporation have not been amended since (the "Articles of Association");

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF6 European Debt Accumulation Limited (f/k/a LSF Irish Holdings XXI Limited), une limited company, ayant son siège social au 1st Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2 Irlande,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSF6 European Debt Accumulations S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142936, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2862 du 28 novembre 2008, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (les «Statuts»);
- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros)), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1207. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013996/101.

(140016166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.630.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal on 23rd December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Tyler Investment Management S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 131630, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 28 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2312 dated 16 October 2007, which articles of incorporation have not been amended since (the "Articles of Association").

- That the share capital of the Company amounts to EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro), represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Tyler Investment Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131630, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2312 du 16 octobre 2007, lesquels statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1259. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014316/106.

(140015377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Audio Visual Productions S.A., en abrégé A.V.P., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.726.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jerry PROBST, employé privé, né à Luxembourg le 28 novembre 1976, demeurant à L-6479 Echternach, 31, rue Grégoire Schouppe, ci-après dénommé «le comparant»,

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société anonyme «AUDIO VISUAL PRODUCTIONS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5-7, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.726, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 295 du 19 mars 2003.

II.- Que le capital social souscrit de la société AUDIO VISUAL PRODUCTIONS S.A. est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

IV.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation avec effet au 31 décembre 2013.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

VI.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'actionnaire unique.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6419 Echternach, 35, rue de la Chapelle.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jerry PROBST, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/275. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014476/47.

(140016858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth L.P.”, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle German Income and Growth GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 December 2013, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 122 032, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 November 2006, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 380 of 15 March 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 05 June 2013, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1865 of 02 August 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to decrease the Company’s corporate capital by an amount of sixty-four thousand five hundred euro (EUR 64,500.-) so as to bring it from its present amount of six hundred and fifty-eight thousand nine hundred euro (EUR 658,900.-) to five hundred and ninety-four thousand four hundred euro (EUR 594,400.-) by cancellation of two thousand five hundred and eighty (2,580) shares, having each a par value of twenty five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder decides to repay to the sole shareholder a part of the share premium in an amount of six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-)

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company’s Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at five hundred and ninetyfour thousand four hundred euro (EUR 594,400.-) represented by twenty-three thousand seven hundred and seventy-six (23,776) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth L.P.», une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au One Curzon Street, Londres W1J 5HD (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle German Income and Growth GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (États-Unis d’Amérique),

ici représentée par Madame Ghizlane Gryp, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 032, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 novembre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 15 March 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 05 juin 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1865 du 08 août 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d’un montant de soixante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 64.500,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 658.900,-) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents euros (EUR 594.400,-), par l’annulation de deux mille cinq cent quatre-vingts (2.580) parts sociales d’une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, par remboursement au profit de l’associé unique.

Deuxième résolution

L’Associé Unique décide de rembourser une partie de la prime d’émission à hauteur de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-)

Troisième résolution

L’Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l’article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents euros (EUR 594.400,-), représentée par vingt-trois mille sept cent soixante-seize (23.776) parts sociales d’une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/128. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014013948/100.

(140015707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSREF3 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.734.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSREF3 Lux Investments III S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 181734, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of incorporation have not been amended since (the "Articles of Association");
- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;
- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

" Art. 5. First paragraph. The registered office is established in the municipality of Bertrange."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSREF3 Lux Investments III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181734, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (les «Statuts»);

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1202. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014012/103.

(140016139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SAIPEM LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), with registered office at L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 65.133, incorporated by deed established by notary Paul Frieders, residing in Luxembourg on the 2nd day of July 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 672 of the 21st day of September 1998, modified for the last time by a deed established by notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on the 18th day of February 2011, published in the said Memorial C, page 1153 of the 30th day of May 2011.

The meeting is presided by M. Roberto Stranieri, director, residing at L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon,

The chairman appoints as secretary Ms Vanessa Morolli, lawyer, residing at Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer M. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of the article 9 of the articles of association of the Company,
2. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolved to amend the article 9 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 9.** The company is bound by the signature of two directors. The directors shall be divided in two groups, designated as Group A and B and in all cases on signature must be from a Group A Director and the other must be from a Group B Director.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers of daily management along with the representation of the company to Directors, managers or other agents who are not necessarily shareholders of the company.

Delegation may be granted to any agent by the Board of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director and/or by the Managing Director within the limit of his powers.

The company is committed in all circumstances by the sole signature of any delegate of the Board within the limits of their powers."

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SAIPEM LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.133, constituée suivant acte du notaire Paul Frieders de Luxembourg en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 672 du 21 septembre 1998, modifié pour la dernière fois par acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg du 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1153 du 30 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Roberto Stranieri, administrateur de société, demeurant à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Mlle Vanessa Morolli, avocate, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société,

2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** La société est engagée par la signature de deux administrateurs. Les administrateurs seront divisés en deux groupes désignés comme groupe A et groupe B et dans tous les cas une signature devra être celle d'un administrateur du groupe A et l'autre devra être celle d'un administrateur du groupe B.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs pour la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à des administrateurs, directeurs ou autres agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Une délégation peut être accordée un agent par le Conseil d'Administration, par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B et/ou par le Délégué à la Gestion Journalière dans la limite de ses pouvoirs.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout délégué du Conseil d'Administration dans la limite de ses pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STRANIERI, MOROLLI, GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014236/107.

(140015394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Xtreme (Luxembourg)).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder and sole non-voting mandatory redeemable preferred shares holder of "Xtreme (Luxembourg)", a public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 121024, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2317 of December 12, 2006,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2322 of October 29, 2010.

THERE APPEARED

The company incorporated and existing under the laws of Canada "Xtreme Drilling and Coil Services Corp.", established and having its registered office in T2R 1L5 Calgary (Alberta), 340, 12th Avenue SW, Suite 770, as sole shareholder of the Company, (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by:

- Mr. Matthew PORTER, Chief Financial Officer, residing professionally at 9805 Katy Freeway, Suite 650, Houston, Texas 77024, (United States of America), and

- Mr. Martin RAMIREZ, Corporate Controller, residing professionally at 9805 Katy Freeway, Suite 650, Houston, Texas 77024, (United States of America),

(the "Legal Representatives").

Such appearing party, through its Legal Representatives, requests the notary to enact that:

(i) the 424 ordinary shares and the 424 non-voting mandatory redeemable preferred shares held by the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, are represented, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A." and subsequent amendment of article 2 of the Articles;

2. Miscellaneous.

The foregoing being approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's name from "Xtreme (Luxembourg)" into "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A." and to subsequently amend article 2 of the Articles, in order to give it the following wording:

" **Art. 2. Name.** The Company's name is "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A."."

Nothing else being on the agenda and nobody rising to speak, the Meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and thirty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Legal Representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, status and residence, the said Legal Representatives have signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'actionnaire unique de "Xtreme (Luxembourg)", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121024, (le "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 4 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 12 décembre 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 septembre 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 29 octobre 2010.

A COMPARU

La société constituée et existant sous les lois du Canada "Xtreme Drilling and Coil Services Corp.", établie et ayant son siège social à T2R 1L5 Calgary (Alberta), 340, 12th Avenue SW, Suite 770, en tant qu'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique"),

ici dûment représentée par:

here duly represented by:

- Monsieur Matthew PORTER, Chief Financial Officer, demeurant professionnellement au 9805 Katy Freeway, Suite 650, Houston, Texas 77024, (Etats-Unis d'Amérique), et

- Monsieur Martin RAMIREZ, Corporate Controller, demeurant professionnellement au 9805 Katy Freeway, Suite 650, Houston, Texas 77024, (Etats-Unis d'Amérique),

(les "Représentants Légaux").

La partie comparante, par ses Représentants Légaux, requiert le notaire d'acter que:

(i) les 424 actions ordinaires et les 424 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote détenues par l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été dûment informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A." et modification subséquente de l'article 2 des Statuts;

2. Divers.

Le précédent ayant été approuvé par l'Actionnaire Unique, la résolution suivante a été prise:

Résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Xtreme (Luxembourg)" en "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A." et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société et "Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A."."

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent trente euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux Représentants Légaux de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits Représentants Légaux ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. PORTER, M. RAMIREZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014394/116.

(140015834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SEVERLAND S.à r.l., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.585, numéro d'identité 20062457253,

constituée initialement sous la dénomination de AEROYACHTING S.A., suite à un acte de transfert de siège des Etats-Unis d'Amérique vers le Grand-Duché de Luxembourg, reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999, publiée au Mémorial C numéro 228, du 24 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1534 du 27 juin 2013,

représentée par Monsieur Jay H Mc Dowell, agissant comme Trustee de The Guido Severgnini Family Trust, avec siège social à 430, Park Avenue, 10th Floor, USA 10022 New York,

ici représentée par Monsieur Xavier Mangiullo, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 avril 2013, laquelle procuration est annexée à l'acte du 30 avril 2013, et enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare que dans le CONSTAT D'UNE SCISSION PARTIELLE PAR LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE SOCIETE, SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE EXISTANTE, reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2013, numéro 363 de son répertoire, enregistré à Redange-sur-Attert, en date du 07 mai 2013 sous la référence RED/2013/716, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 mai 2013 sous le numéro L130074079, transcrit au Bureau des Hypothèques le 16 mai 2013, volume 2539, numéro 18,

LA SIXIÈME RÉOLUTION A ÉTÉ ERRONÉMENT INDIQUÉE COMME SUIT:

Sixième résolution

L'associé unique approuve le transfert à la société bénéficiaire PORTE NEUVE 18 S.à r.l., des apports résultant de la scission, des éléments du patrimoine faisant l'objet de la scission partielle moyennant l'attribution des parts sociales de PORTE NEUVE 18 S.à r.l. à l'associé unique de la Société scindée et ce conformément au projet de scission tel que publié;

Le capital social d'un montant de EUR 12.000.000,00 (douze millions d'euros) sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la nouvelle société PORTE NEUVE 18 S.à r.l., de la branche d'activité immobilière, actif et passif de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission partielle.

Attribution

Les 120.000 (cent vingt mille) parts sociales seront émises par la société PORTE NEUVE 18 S.à r.l. et seront remises à l'associé unique de la société scindée, à savoir Jay H Mc Dowell, agissant comme Trustee de The Guido Severgnini Family Trust avec siège social à 430, Park Avenue, 10th Floor, USA 10022 New York, en contrepartie de l'apport de la branche d'activités immobilières, activement et passivement, sans exception, faisant l'objet de la présente scission partielle. La remise de ces parts sociales s'effectuera moyennant inscription de l'associé unique de la société scindée dans le registre des associés de la société PORTE NEUVE 18 S.à r.l.

La partie du patrimoine de celle-ci constituant en une branche d'activité liée aux biens et droits immobiliers, soit divers lots privatifs dans un immeuble sis à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section F de la Ville-Haute, sous le numéro cadastral 8, au lieu-dit «Avenue de la Porte Neuve», comme maison-place, d'une contenance de 1are 63ca, à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- lot IV, soit appartement III au 3^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 5 au sous-sol, faisant: 9,44/1.000ès
- lot V soit appartement IV au 4^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 6 au sous-sol, faisant: 10,11/1.000ès
- lot VI soit appartement V au 5^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 2 au sous-sol, faisant: 5,99/1.000ès
- lot VII soit appartement VI au 6^{ème} étage, faisant: 99,30/1.000ès
- la cave numéro 1 au sous-sol, faisant: 11,57/1.000ès

b) en copropriété et indivision forcée:

quatre cent cinquante-sept virgule soixante-quatorze millièmes (457,74/1.000ès) des parties communes, y compris le sol ou terrain, telles et ainsi que ces entités se trouvent plus amplement spécifiées dans un acte de base (acte de mise en copropriété) reçu par Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 1981, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 juin 1981, volume 884, numéro 93, et toutes les activités actifs et passifs, droit et obligations rattachés ainsi que l'intégralité de son portefeuille de participation luxembourgeoises avec les droits et obligations qui s'y rattachent, activement et passivement, la Société continuant son activité commerciale avec tous les droits et obligations qui s'y rattachent, laquelle branche est susceptible de fonctionner suivant ses propres moyens.

Origine de la propriété

Les biens et droits immobiliers, dans l'immeuble en copropriété sis à L-2227 Luxembourg, 18 avenue de la Porte-Neuve, appartiennent à la société SEVERLAND S.à r.l. (anciennement AEROYACHTING S.A.) en vertu d'un acte de fusion, reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 408 du 13 mars 2002.

Description comptable

La société bénéficiaire PORTE NEUVE 18 S.à r.l. recevra les éléments de patrimoine actif et passif suivants et aura en conséquence la situation d'ouverture suivante:

| | | |
|-----------|---|--------------|
| | ACTIF | 01/01/13 |
| A | CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE: | |
| A | TOTAL | 0.00 |
| B | Frais D'ETABLISSEMENT: | |
| B | TOTAL | 0.00 |
| C | ACTIF IMMOBILISE: | |
| C I | Immobilisations incorporelles: | |
| | TOTAL | 419.35 |
| C II | Immobilisations corporelles: | |
| C II 1 | terrains et constructions | 962,694.72 |
| C II 3 | autres installations, outillage et mobilier | 19,328.51 |
| | TOTAL | 982,023.23 |
| C III | Immobilisations financières: | |
| C III 4 b | créances sur d'autres entreprises: | |
| | - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 588,352.00 |
| C III 5 | titres ayant le caractère d'immobilisations | 4,090,899.75 |
| | TOTAL | 4,679,251.75 |
| C | TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 5,661,694.33 |

| | | |
|----------|---|---------------|
| D | ACTIF CIRCULANT: | |
| D I | Stocks: | |
| | TOTAL | 0.00 |
| D II | Créances: | |
| D II 1 | résultant de ventes et prestations de services: | 36,460.69 |
| | - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | |
| D II 3 | créances sur des entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation: | |
| D II 3 a | envers des entreprises rattachées: | |
| | - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 3,000,000.00 |
| D II 4 | autres créances: | |
| | - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 7,939,826.45 |
| | TOTAL | 10,976,287.14 |
| D III | Valeurs mobilières: | |
| | TOTAL | 0.00 |
| D IV | Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse: | |
| D IV 1 | dépôts bancaires et postaux | 284,014.93 |
| D IV 4 | avoirs en caisse | 314.66 |
| | TOTAL | 284,329.59 |
| D | TOTAL ACTIF CIRCULANT | 11,260,616.73 |
| E | COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS | |
| | Prorata et réescomptes | |
| | TOTAL | 0.00 |
| | TOTAL ACTIF | 16,922,311.06 |
| | PASSIF | 01/01/13 |
| A | CAPITAUX PROPRES: | |
| A I | Capital souscrit | 12,000,000.00 |
| A II | Primes d'émission | 1,879,841.52 |
| A III | Réserves de réévaluation | |
| A IV | Réserves: | |
| A IV 1 | Réserve légale | 781,022.04 |
| A IV 2 | Réserve pour actions propres ou parts propres | |
| A IV 3 | Réserves statutaires | |
| A IV 4 | Autres réserves | |
| A V | Résultats reportés | 2,057,398.44 |
| A Va | Acomptes dividendes | |
| A VI | Résultats de l'exercice | |
| A VII | Subventions d'investissement en capital | |
| A VIII | Plus-values immunisées | |
| A | TOTAL CAPITAUX PROPRES | 16,718,262.00 |
| B | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES: | |
| B 2 | Provisions pour impôts | 190,000.00 |
| B | TOTAL | 190,000.00 |
| C | DÉTTES: | |
| C 4 | Dettes sur achats et prestations de services: | |
| | - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 13,547.40 |
| C 9 | Autres dettes: | |
| | - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 501.66 |
| | TOTAL | 14,049.06 |
| D | COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS: | |
| | TOTAL | 0.00 |
| | TOTAL PASSIF | 16,922,311.06 |

ALORS QU'ELLE AURAIT DU SE LIRE COMME SUIT:

Sixième résolution

L'associé unique approuve le transfert à la société bénéficiaire PORTE NEUVE 18 S.à r.l., des apports résultant de la scission, des éléments du patrimoine faisant l'objet de la scission partielle moyennant l'attribution des parts sociales de PORTE NEUVE 18 S.à r.l. à l'associé unique de la Société scindée et ce conformément au projet de scission tel que publié;

Le capital social d'un montant de EUR 12.000.000,00 (douze millions d'euros) sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la nouvelle société PORTE NEUVE 18 S.à r.l., de la branche d'activité immobilière, actif et passif de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission partielle.

Attribution

Les 120.000 (cent vingt mille) parts sociales seront émises par la société PORTE NEUVE 18 S.à r.l. et seront remises à l'associé unique de la société scindée, à savoir Jay H Mc Dowell, agissant comme Trustee de The Guido Severgnini Family Trust avec siège social à 430, Park Avenue, 10th Floor, USA 10022 New York, en contrepartie de l'apport de la branche d'activités immobilières, activement et passivement, sans exception, faisant l'objet de la présente scission partielle. La remise de ces parts sociales s'effectuera moyennant inscription de l'associé unique de la société scindée dans le registre des associés de la société PORTE NEUVE 18 S.à r.l.

La partie du patrimoine de celle-ci constituant en une branche d'activité liée

I) aux biens et droits immobiliers, soit divers lots privatifs dans un immeuble sis à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section LF de la Ville-Haute, sous le numéro cadastral 8, au lieu-dit «Avenue de la Porte Neuve», comme maison-place, d'une contenance de lare 63ca, à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- lot IV, soit appartement III au 3^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 5 au sous-sol, faisant: 9,44/1.000ès
- lot V soit appartement IV au 4^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 6 au sous-sol, faisant: 10,11/1.000ès
- lot VI soit appartement V au 5^{ème} étage, faisant: 107,11/1.000ès
- la cave numéro 2 au sous-sol, faisant: 5,99/1.000ès
- lot VII soit appartement VI au 6^{ème} étage, faisant: 99,30/1.000ès
- la cave numéro 1 au sous-sol, faisant: 11,57/1.000ès

b) en copropriété et indivision forcée:

quatre cent cinquante-sept virgule soixante-quatorze millièmes (457,74/1.000ès) des parties communes, y compris le sol ou terrain, telles et ainsi que ces entités se trouvent plus amplement spécifiées dans un acte de base (acte de mise en copropriété) reçu par Me André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 1981, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 juin 1981, volume 884, numéro 93,

évalués à EUR 754.390,66,

II) aux biens et droits immobiliers, soit deux garages dans un immeuble en copropriété sis à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section LF de la Ville-Haute, sous le numéro cadastral 103/2329, au lieu-dit «Boulevard Royal», comme maison-place, d'une contenance de 26 are 29 ca, à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le garage numéro 117, sis au deuxième sous-sol, faisant: 0,20/1.000ès, et
- le garage numéro 173, sis au troisième sous-sol, faisant: 0,20/1.000ès

b) en copropriété et indivision forcée:

zéro virgule quarante millièmes (0,40/1.000ès) des parties communes, y compris le sol ou terrain, telles et ainsi que ces entités se trouvent plus amplement spécifiées dans un acte de vente avec règlement de copropriété, reçu par Me Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 29 mars 1973, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 mai 1973, volume 580, numéro 72,

les deux garages évalués au total à EUR 208.304,06

- EUR 104.152,03 pour le garage 117 et
- EUR 104.152,03 pour le garage 173,

et toutes les activités actifs et passifs, droit et obligations rattachés ainsi que l'intégralité de son portefeuille de participation luxembourgeoises avec les droits et obligations qui s'y rattachent, activement et passivement, la Société continuant son activité commerciale avec tous les droits et obligations qui s'y rattachent, laquelle branche est susceptible de fonctionner suivant ses propres moyens.

Origine de la propriété

Tous les biens et droits immobiliers décrits ci-avant, sis dans les immeubles en copropriété à L-2227 Luxembourg, 18 avenue de la Porte-Neuve et à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, appartiennent à la société SEVERLAND S.à r.l.

(anciennement AEROYACHTING S.A.) en vertu d'un acte de fusion reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 408 du 13 mars 2002.

Description comptable

La société bénéficiaire PORTE NEUVE 18 S.à r.l. recevra les éléments de patrimoine actif et passif suivants et aura en conséquence la situation d'ouverture suivante:

| | 01/01/13 |
|--|---------------|
| ACTIF | |
| A CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE: | |
| A TOTAL | 0.00 |
| B FRAIS D'ETABLISSEMENT: | |
| B TOTAL | 0.00 |
| C ACTIF IMMOBILISE: | |
| C I Immobilisations incorporelles: | |
| TOTAL | 419.35 |
| C II Immobilisations corporelles: | |
| C II 1 terrains et constructions | 962,694.72 |
| C II 3 autres installations, outillage et mobilier | 19,328.51 |
| TOTAL | 982,023.23 |
| C III Immobilisations financières: | |
| C III 4 b créances sur d'autres entreprises: | |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 588,352.00 |
| C III 5 titres ayant le caractère d'immobilisations | 4,090,899.75 |
| TOTAL | 4,679,251.75 |
| C TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 5,661,694.33 |
| D ACTIF CIRCULANT: | |
| D I Stocks: | |
| TOTAL | 0.00 |
| D II Créances: | |
| D II 1 résultant de ventes et prestations de services: | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 36,460.69 |
| D II 3 créances sur des entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation: | |
| D II 3 a envers des entreprises rattachées: | |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 3,000,000.00 |
| D II 4 autres créances: | |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | 7,939,826.45 |
| TOTAL | 10,976,287.14 |
| D III Valeurs mobilières: | |
| TOTAL | 0.00 |
| D IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse: | |
| D IV 1 dépôts bancaires et postaux | 284,014.93 |
| D IV 4 avoirs en caisse | 314.66 |
| TOTAL | 284,329.59 |
| D TOTAL ACTIF CIRCULANT | 11,260,616.73 |
| E COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS | |
| Prorata et réescomptes | |
| TOTAL | 0.00 |
| TOTAL ACTIF | 16,922,311.06 |
| PASSIF | 01/01/13 |
| A CAPITAUX PROPRES: | |
| A I Capital souscrit | 12,000,000.00 |
| A II Primes d'émission | 1,879,841.52 |
| A III Réserves de réévaluation | |
| A IV Réserves: | |
| A IV 1 Réserve légale | 781,022.04 |
| A IV 2 Réserve pour actions propres ou parts propres | |

| | | |
|--------|---|---------------|
| A IV 3 | Réserves statutaires | |
| A IV 4 | Autres réserves | |
| A V | Résultats reportés | 2,057,398.44 |
| A Va | Acomptes dividendes | |
| A VI | Résultats de l'exercice | |
| A VII | Subventions d'investissement en capital | |
| A VIII | Plus-values immunisées | |
| A | TOTAL CAPITAUX PROPRES | 16,718,262.00 |
| B | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES: | |
| B 2 | Provisions pour impôts | 190,000.00 |
| B | TOTAL | 190,000.00 |
| C | DETTES: | |
| C 4 | Dettes sur achats et prestations de services: - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 13,547.40 |
| C 9 | Autres dettes: - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 501.66 |
| | TOTAL | 14,049.06 |
| D | COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS: | |
| | TOTAL | 0.00 |
| | TOTAL PASSIF | 16,922,311.06 |

Les comparants déclarent que mise à part le changement du contenu de la sixième résolution le contenu du CONSTAT D'UNE SCISSION PARTIELLE PAR LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE SOCIETE, SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE EXISTANTE DU 30 avril 2013 reste inchangé et ils prient le notaire instrumentant de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte rectificatif.

Signé: X. MANGIULLO, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 06 janvier 2014. Relation: RED/2014/88. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014010373/284.

(140010510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Mathesis Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.683.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onzième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal CLAVERIE, dirigeant d'entreprises, né à Argenteuil (France) le 3 août 1959, demeurant professionnellement au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La Société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestations de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «MATHESIS INVEST».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix-huit mille six cent douze euros (EUR 478.612,-) divisé en quatre cent soixante-dix-huit (478) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de mars de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quatre cent soixante-dix-huit (478) parts sociales comme suit:

- Monsieur Pascal CLAVERIE, pré-qualifié, quatre cent soixante-dix-huit parts 478 parts
TOTAL: quatre cent soixante-dix-huit parts sociales 478 parts

1. Monsieur Pascal CLAVERIE pré-qualifié, déclare souscrire quatre cent soixante-dix-huit (478) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, et libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant total de quatre cent soixante-dix-huit mille six cent douze euros (EUR 478.612,-).

A partir du prix de souscription, un montant total de quatre cent soixante-dix-huit mille six cent douze euros (EUR 478.612,-) est affecté au capital de la Société.

Description de l'apport

Les actifs apportés (l'«Apport») sont composés comme suit:

1. Monsieur Pascal CLAVERIE, pré-qualifié, apporte:

- huit cent treize (813) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français MATHESIS, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 770 234, ayant son siège social au 14, boulevard Raymond Poincaré, F-92380 Paris, correspondant à 100 % des parts sociales de la société. La valorisation par part sociale est de cinq cent quarante-deux euros (EUR 542,-) au 31/06/2013, soit une valorisation totale de quatre cent quarante mille six cent quarante-six euros (EUR 440.646,-).

- quarante-et-un (41) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CDCM Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.524, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, correspondant à 32,80% des parts sociales de la société. La valorisation par part sociale est de neuf cent vingt-six euros (EUR 926,-) au 21/10/2013, soit une valorisation totale de trente-sept mille neuf cent soixante-six euros (EUR 37.966,-).

L'Apport représente un montant total de quatre cent soixante-dix-huit mille six cent douze euros (EUR 478.612,-).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage ou charge et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Évaluation

Le Souscripteur a déclaré encore qu'une note d'évaluation a été établie en date du 25 octobre 2013 par le cabinet d'expert-comptable CDCM LUXEMBOURG S.à r.l., sous la signature de Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, expert-comptable, inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables, ayant son siège sociale à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.524, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre des parts sociales à émettre en contrepartie.

L'apport des 813 parts sociales de la société MATHESIS valorisé à EUR 440.646 et des 41 parts sociales de la société CDCM Luxembourg valorisé à EUR 37.966 sont donc en concordance avec la méthode d'évaluation retenue.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 478 parts sociales, de MATHESIS INVEST, pour un montant d'EUR 478.612.».

Cette évaluation a été approuvée par Monsieur Pascal CLAVERIE, pré-qualifié, conformément aux contrats d'apport en nature de parts sociales au profit de la Société datés du 11 décembre 2013 qui seront annexés à cet acte et qui seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Rapport et les contrats d'apport resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal CLAVERIE, dirigeant d'entreprises, né à Argenteuil (France) le 3 août 1959, demeurant professionnellement au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, né à Haine-st-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15320. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012496/213.

(140014321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Lupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.278.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2013 que:

La démission MAINFORD INTERNATIONAL S.A de son poste d'administrateur est acceptée.

FIDIGA S.A, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg et dont le représentant légal est Madame Marie Joseph Renders, née à Halle (B) le 17.10.1948 demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L -1840 Luxembourg, est élue au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016627/16.

(140019496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.